



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chères Aunaises, Chers Aunais,
Dans ce nouveau numéro du Fil d'Aunay, je souhaiterais mettre l'accent sur la dimension humaine de la vie dans une commune rurale, comme la nôtre.

L'équipe municipale, et moi-même travaillons ensemble à préserver l'intérêt général de notre village pour le bien-être de tous. Mais au-delà, nous sommes tous acteurs et responsables ; chacun doit se sentir concerné et avoir à cœur, dans la mesure de ses moyens, de s'impliquer dans la vie du village.

Dans cet esprit, nous avons lancé le 1^{er} Concours des maisons fleuries en 2021, auquel deux candidates (seulement) se sont inscrites. Devons-nous renouveler l'opération ?

Par ailleurs, la vie en société implique que chacun respecte les règles afin de faciliter les rapports entre concitoyens. Soyons respectueux notamment de notre environnement, et des réglementations : stationnement inapproprié, nuisances sonores, feux, vagabondage de chiens, etc...

Sur le plan budgétaire, Il nous faut évoquer à nouveau la baisse drastique et constante des dotations allouées aux collectivités locales. Malgré cela, nous avons réussi à maintenir depuis plus de 15 ans, un taux d'imposition communal identique, grâce à une gestion « en bon père de famille » et aux efforts de ceux et celles qui, au sein de l'équipe municipale, travaillent bénévolement et sans relâche à entretenir et embellir notre territoire pour le plaisir de tous. Je les en remercie vivement.

Enfin, en ce début de vacances estivales, j'appelle à la vigilance car nous déplorons ces dernières semaines, plusieurs cambriolages à Aunay-les-Bois. Quatre maisons ont été victimes de vols importants (matériaux de construction, outils, engins ...), la porte de la cave de l'église a été forcée également. Tout comportement suspect doit faire l'objet d'un signalement.

Au cours de ce premier semestre, certains nous ont quittés, d'autres sont actuellement impactés par la maladie, j'ai une pensée toute particulière envers eux et leurs familles.

Récemment de nouveaux habitants se sont installés auxquels je souhaite la bienvenue.

L'année 2023 ne sera sans doute, ni meilleure, ni pire que la précédente. Elle sera d'abord ce que nous aurons envie d'en faire tous ensemble, unis et solidaires autour d'un projet unique : Bien vivre ensemble à Aunay ! Tel est le sens de notre engagement pour cette année qui doit être celle de la concentration de nos énergies, pour plus de solidarité et de dialogue !

Votre Maire, Victor Marques

DEVENEZ OBSERVATEUR DE
LA BIODIVERSITE DU PARC
NORMANDIE - MAINE

Inscription avant
Le 15 Août 2023

(voir article Page 8)

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal.....	P 2
Un peu d'histoire.....	P 3
Patrimoine	P 4
Vie de la commune	P 5
Actualités.....	P 6
Biodiversité.....	P 8
Informations pratiques.....	P10
Memo.....	P11
Services de la Mairie.....	P12

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 1^{er} décembre 2022

Validation de l'avant-projet de travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécommunication à la Haute Folie, le Pré Doucet et Chambillon.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Pour Noël : un ballotin sera offert aux aînés. Une carte cadeau sera remise à chaque enfant. Une rencontre sera organisée pour la remise des présents.

Conseil du 19 janvier 2023

Mandatement au centre de gestion pour procéder à la passation d'un contrat de groupe d'assurance statutaire pour les agents communaux.

Travaux de l'Eglise (réfection de la toiture de la chapelle, rénovation extérieure de l'église, travaux sur le Retable, travaux sur les vitraux) : plan de financement et demande de subventions auprès de l'État, du département, des monuments historiques.

Modification du reversement de la taxe d'aménagement à la CDC VHS : Le conseil modifie la délibération prise le 29 septembre 2022 en supprimant l'approbation de reversement de la taxe d'aménagement à la CDC VHS.

Questions diverses :

Elagage effectué par riverains pour le passage de la fibre.

Organisation d'une journée citoyenne en 2023.

Conseil du 13 avril 2023

Approbation du compte de gestion.

Approbation du compte administratif.

Affectation résultat :

En section d'investissement pour 2023
Au compte 001 en dépenses 6 473.52 €

En section de fonctionnement pour 2023
Au compte 002 en recettes résultat reporté :
202 380.92 €

Adoption du Règlement budgétaire financier

puis adoption d'une autorisation de programme et des crédits de paiement- Restauration de l'Eglise St Ouen.

Montant de l'autorisation de programme (AP) :
149 014,01 €

Répartition des crédits de paiement (CP) :
2023 : 68 507,21 € - 2024 : 41 872,80 €
2025 : 38 634 €

Vote du budget en équilibre :

En section fonctionnement : 284 824.33 €
En section d'investissement : 118 572.34 €.

Vote des taux des taxes locales inchangés depuis 2008.

Vote des subventions :

Banque alimentaire : 100 € - Association Sauvegarde Patrimoine : 300 € - VMEH : 50 € - ADMR Le Mêle : 100 € - UNA Alençon : 100 € - Famille Rurale d'Essay : 50 € - Association des Chats Libres : 100 € - Association sportive Marie Immaculée (1 enfant) : 25 € - Clic Orne : 50 € - Ecole musique Sées (2 enfants) : 50 € - Voyage scolaire 14 jrs x 5 €/j : 70 €

Validation du devis de la SARL OLIVIER pour la réfection de la toiture de l'église d'un montant de 10 108.63€.

Questions diverses :

Travaux de voirie prévus par la CDC VHS Rue de la Drouinerie.

Commémoration du 8 mai suivi d'un verre de l'amitié.

Conseil du 8 juin 2023

Présentation des données des études menées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal.

Vote de subventions :

FSL : 96.60 € et FAJ : 11.48 € auprès du Conseil départemental.

Comice agricole Courtomer- Le Mêlé : 100 €.

Vote de la RODP Gaz

pour un montant 140.61 €.

Prévision d'une journée citoyenne le 16 septembre.

Acceptation de convention avec le TE 61 et Orange pour l'enfouissement de réseaux téléphoniques à La Haute Folie et le Pré Doucet.

Questions diverses :

Travaux voirie au carrefour de la Drouinerie et de la rue de la Chauvinière pour évacuation de l'eau.

Travaux Voirie pour la conduite des eaux pluviales sur 20 mètres Impasse Le Val.

Conseil du 9 juin 2023

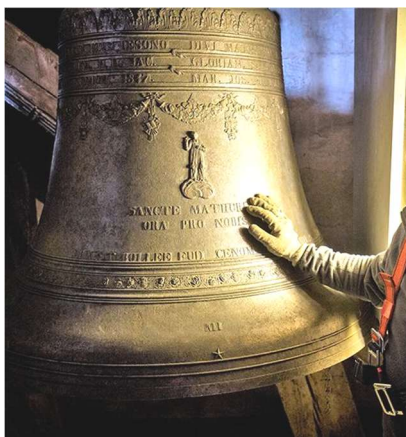
Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation du délégué et des suppléants

Elus : Monsieur MARQUES (délégué) - Mme GANDIN, Mme ROUSSEAU, Mr DELPORTE (suppléants)

UN PEU D'HISTOIRE

Les cloches (suite)

Dans le dernier Fil d'Aunay, il était question de l'arrivée et de la bénédiction en juin 1937, de deux nouvelles cloches qui, depuis lors, ont accompagné la vie des Aunais et des Aunaises (cf *Le Fil d'Aunay - n° 27 Décembre 2022 - Page 3*)



L'installation campanaire de notre église fait l'objet d'un état des lieux régulier afin de prévenir tout risque d'accident avec notamment la vérification du serrage des brides de suspension (ensemble des ferrures qui maintiennent la cloche).

Une cloche, même non classée est une valeur patrimoniale. La majorité des cloches sont

décorées d'ornementations, d'effigies appelées Iconographie et de textes appelés Paléographie, traçant la mémoire des initiateurs comme le nom du Fondateur, du parrain et de la marraine, la date du Baptême...

Les cloches sont composées d'airain (un alliage de cuivre à 78% et d'étain à 22%) garantissant une sonnerie parfaite.

C'est en Asie, vers 2200 avant Jésus-Christ, que sont apparues les premières cloches.

En France, à la Terreur, le décret du 23 juillet 1793 ordonne à chaque commune de ne conserver qu'une seule cloche. C'est donc 150 000 cloches qui vont être descendues de nos clochers pour être fondues en pièces de monnaie et ensuite en canons. On rétablit les sonneries culturelles en 1802.

Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, les églises sont à la charge des communes, mais les cathédrales sont à la charge de l'Etat.

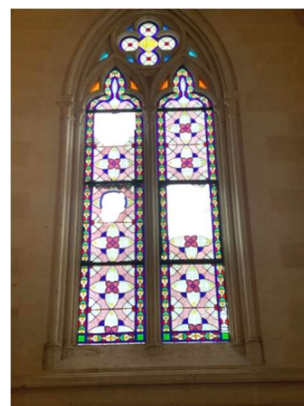
Quelques chiffres sur les cloches en France : environ 150 000 cloches culturelles, dont 4 500 classées, et environ 50 000 cloches privées.

PATRIMOINE

Eglise : poursuite des travaux de restauration

Après la restauration de la tour-clocher, d'autres travaux de sauvegarde doivent être entrepris. Un état des lieux a été dressé, il concerne la façade sud de la nef dont l'enduit

absorbe l'humidité, les vitraux qui sont en très mauvais état, la réfection totale de la toiture de la chapelle et enfin le tableau du retable dont la couche picturale doit être restaurée.



Sur le plan budgétaire, la nouvelle nomenclature comptable prévoit une programmation sur 3 ans, permettant ainsi de solliciter dès la 1^{ère} année, les subventions et aides des différents acteurs du patrimoine sur l'ensemble de la prévision financière.

Sur proposition et avec l'aide du Délégué départemental de l'Orne de l'Association VMF, un dossier de participation au Concours du Prix national VMF, a été déposé en début

d'année. Cette association est dédiée à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti et paysager, elle bénéficie du mécénat de différentes fondations.

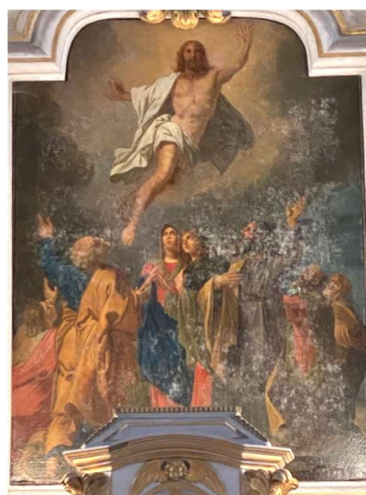
Notre projet de restauration de la toile représentant l'Ascension a été sélectionné par l'un des mécènes, le Fond Belle Main qui contribue à la sauvegarde des savoir-faire de l'artisanat afin de protéger le patrimoine mobilier.



Remise du Prix national VMF 2023

par Hélène-Laure de Belloy, fille de Bertrand de Belloy, Président de la Fondation Belle Main et Xavier Marin, Président de l'Association VMF (à droite),

à Jean-Luc Tissier, délégué VMF de l'Orne, en vue de la restauration de la toile du retable « l'Ascension » de l'église Saint-Ouen d'Aunay-les-Bois.



VIE DE LA COMMUNE

Evénements

Commémoration du 8 mai 1945

Cette année, l'Association des Anciens Combattants est venue à Aunay-les-Bois pour célébrer la fin de la seconde guerre mondiale et rendre hommage aux combattants et aux victimes, en présence des élus des différentes communes, du Président du Conseil Départemental, des Conseillers départementaux et de nombreux habitants.



Une messe du souvenir a été célébrée par le Père Gabriel Villemain dans notre belle église, suivie du verre de l'amitié partagé dans la salle communale.



Carnet

Naissances

Arthur BARTHONNET
Siana CHAMDRU.

Nouveaux habitants

Monsieur Vincent BRUN et
Madame Lindsay CUSTODIO.

Monsieur Léo DOUGÈRE et
Madame Amélie POTTIER.

Madame Marie- Claude LAFOREST

Décès

Mme Estelle JOURNEL

ACTUALITES

Réglementation

Alerte : Lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine _____

De nombreuses espèces, végétales ou animales, sont susceptibles de nuire à la santé humaine et les évolutions climatiques, observées ou prévues tendent à favoriser l'implantation d'espèces nouvelles endémiques ou exotiques sur des territoires jusqu'alors préservés.

Le code de la santé publique définit comme espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine trois espèces d'ambrosies (l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses) et, depuis le 28 avril dernier, deux espèces de chenilles urticantes (la processionnaire du chêne et la processionnaire du pin).

La Normandie ayant été confrontée à des signalements d'ambrosie ces dernières années et connaissant un nombre grandissant de territoires infestés par les chenilles urticantes, un arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre



La chenille processionnaire du chêne est plus grise que sa cousine du pin.

Credit photo : Sarefo, [CC BY-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)

les ambrosies, la berce du Caucase et les chenilles urticantes a été pris en date du 16 mai 2023.

Cf : www.aunay-les-bois.fr/environnement



Ambrosie à feuilles d'armoise



Ambrosie trifide



Ambrosie à épis lisses

Vigilance sécheresse _____

Depuis le 6 avril 2023, le préfet a placé l'ensemble du département de l'Orne en vigilance sécheresse au vu du niveau préoccupant des nappes observé et de leur faible recharge hivernale. Nous abordons en effet la saison estivale 2023 dans une situation plus défavorable qu'en 2022.

Le 8 juin, le préfet a réuni le comité de gestion de la ressource en eau en présence de l'ensemble des parties prenantes : collectivités locales, associations environnementales et de consommateurs, artisans, industriels,

professions agricoles, syndicat départemental de l'eau et services publics.

Le comité a adopté un nouvel « arrêté cadre sécheresse », plan de gestion du risque sécheresse, dans l'objectif de renforcer les mesures de restrictions en cas d'atteinte des niveaux alerte, alerte renforcée et crise, et de mieux faire face aux épisodes de sécheresse.

Cf : www.aunay-les-bois.fr/environnement

Patrimoine communal

Plateforme de tri et collecte des ordures ménagères



Comme indiqué dans le fil d'Aunay de décembre dernier (n°27-p6), une plantation de haie bocagère a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec le Parc Normandie-Maine, en début d'année 2023.

L'ensemble des travaux (préparation du sol, mise en place des végétaux et paillage) a bénéficié d'une prise en charge par le Parc à hauteur de 80 % du montant des travaux.

L'objectif était d'intégrer cet ensemble, au mieux, sur le plan esthétique et environnemental.

Voirie

Des travaux d'aménagement de voirie ont été effectués à l'angle des rues de la Drouinerie et de la Chauvinière pour sécuriser le fossé et permettre la récupération des eaux pluviales.

C'est également le cas au Val avec la mise en place d'un caniveau sur une vingtaine de mètres. Ces travaux programmés depuis deux ans, ont été réalisés début juin par la CDC.

Concernant l'entretien des bords de route, comme vous avez pu le remarquer une seule partie est fauchée dans le cadre d'un «fauchage raisonné » favorisant la biodiversité. A l'automne, auront lieu le fauchage des talus et le nettoyage du fossé.



Pour rappel, les haies donnant sur la voie publique (trottoir, chemins, allées) doivent être entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. Le feuillage, les branches ne doivent s'étendre ni sur le domaine public, ni chez un voisin.

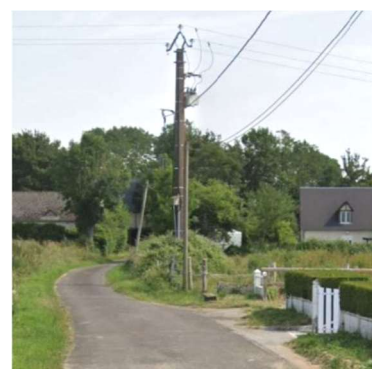
Réseau communication : avancée de la Fibre

A ce jour, les alimentations sont presque terminées, à l'exception du câblage de La Pinsonnière.

Concernant Chambillon, la Haute-Folie et Pré Doucet, les alimentations sont en attente de l'enfouissement du réseau qui était initialement prévu.

Il reste en attente l'intervention de TE61 pour cette prestation.

Quand l'ensemble du câblage sera terminé sur la commune, les providers contacteront leurs clients pour leur proposer un nouveau contrat Fibre.



Entretien du cimetière

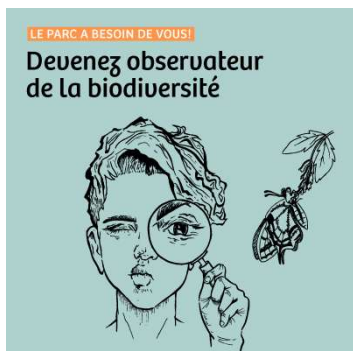
Suite à l'interdiction d'utilisation des glyphosates, nous continuons de chercher une solution alternative efficace pour désherber durablement le cimetière. Entre temps, chaque propriétaire d'une concession peut participer à l'entretien de l'espace limitrophe de sa tombe.

De même, afin d'éviter au Maire ou à ses conseillers de vider trop souvent les poubelles présentes sur le site, il serait bienvenu que chacun remporte les plantes fanées ou autres éléments funéraires dont il souhaite se débarrasser. Nous comptons sur le civisme de tous. Merci.

BIODIVERSITE DANS NOS JARDINS

Découvrir la biodiversité communale

Devenez observateur de la biodiversité



Le Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine propose de monter un réseau d'habitants du territoire autour de l'observation de la biodiversité et de la transmission des données : **le réseau des observateurs de la biodiversité du Parc Normandie-Maine.**

Le Parc recherche un habitant référent sur chaque commune du territoire, qu'il soit novice ou expert dans l'observation de la biodiversité, capable de transmettre des photos de la faune et de la flore de sa commune afin d'améliorer la connaissance naturaliste.

Devenir observateur de la biodiversité

Cette opération d'observation de la biodiversité aura une durée totale d'un an (de septembre 2023 à septembre 2024), ponctuée par 4 à 5 sorties de terrain (le week-end) à destination des observateurs afin d'améliorer la culture naturaliste de chacun. Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre candidature sur le site internet

du Parc dès maintenant et jusqu'à la mi-août. La sélection des candidatures se finalisera fin Août.

CONTACT : Morvan Debroize, animateur en éducation à l'environnement et au développement durable –

Tél. 02 33 81 98 13

morvan.debroize@parc-normandie-maine.fr

Bilan et clôture de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale)

Le 16 juin dernier a eu lieu une soirée au cours de laquelle le bilan des activités menées durant ces deux dernières années, ainsi qu'un portrait de la nature sur le territoire ont été dévoilés.

Le territoire de l'ABC se caractérise par la présence de la Sarthe et ses affluents qui irriguent les prairies souvent humides dans un paysage de bocage. L'élevage extensif et les prairies de fauche sont bien présents et garantissent la pérennité des paysages typiques de la Vallée de la Haute Sarthe et de leurs écosystèmes associés. Les boisements font eux aussi partie du visage du territoire. La forêt domaniale de Bourse en est l'emblème avec sa gestion attentive à la faune et la flore sauvage. Le réseau des haies bocagères est encore bien visible dès lors que l'on se rapproche de la Sarthe. Ce réseau garantit le gîte, le couvert et la circulation pour de nombreuses espèces. Enfin, la densité des mares est aussi remarquable, tant dans les prairies que dans la forêt.

Suite aux études, on compte 30 000 observations naturalistes sur les dix communes, pour 2 711 taxons (espèces et sous-espèces). La moitié de la Flore présente en Normandie se retrouve sur cet espace. La présence de la Loutre ou de la quasi-totalité des espèces de chauves-souris normandes est aussi remarquable. Le Courlis cendré, la Pie-grièche ou l'Alouette lulu sont quelques oiseaux en raréfaction qui ont pu être observés ; tout comme le Triton ponctué, le Triton alpestre ou la Rainette arboricole chez les amphibiens. Chez les invertébrés, on note la présence de la Sangsue médicinale, du cortège des papillons forestiers ou liés aux prairies, des insectes aimant les vieux arbres comme le Grand Capricorne, et de toute la petite faune spécifique aux mares.

Durant l'ABC, plus de 1 300 participants ont pris part aux 80 animations réalisées pendant cette période.

Un livret de bilan spécifique pour chacune des dix communes sera remis prochainement par le Parc.



Il est discret, il sort de la pénombre, habillé de noir avec son monocle d'or et son bec jaune ; haut perché, il se met à chanter. Un chant mélodieux, flûté et varié, émis tôt le matin ou le soir. C'est le Merle, le « Merlou », le « Noirlou », la « Noirmèle », le « Merle noir » !

De son chant, nous en sommes habitués, tant son cri lorsqu'il s'envole nous est familier.

Nous pourrions le confondre avec l'Etourneau Sansonnet au reflet métallique avec son bec jaune en période de nidification. Le Merle noir se différencie par sa longue queue qui se redresse bien haut chaque fois qu'il atterrit.

Le mâle est noir, tandis que la femelle et les jeunes sont de couleur brune.

Il est courant dans notre secteur à Aunay-les-Bois car le Merle aime les lieux boisés. Sa couleur noire le distingue de ses cousins, les grives au plumage clair. Depuis des millénaires, le Merle habitait exclusivement en sous-bois, protégé dans les broussailles et

vivant dans la pénombre. Aussi, le Merle avait-il très peur de l'homme, il ne s'approchait des habitations que durant les périodes de famine ; c'est pourquoi nous entendons parfois l'expression : « rusé comme un Merle » ou « fin comme un Merlou ».

Aujourd'hui, le Merle se trouve souvent dans nos jardins ; il adore nos espaces verts avec de l'herbe fraîche qui lui permettent de se régaler des lombrics, sa nourriture de prédilection. Il raffole également des baies. Au printemps, arbres, arbustes et lierre sur les murs ou dans les arbres seront ses lieux favoris pour y construire son nid. En hiver, la pomme représente une alimentation capitale car deux pommes par jour suffisent à maintenir un individu dans une forme olympique ! Ses réserves lui permettront d'affronter les périodes glaciales de janvier-février, où la nourriture se cache sous la neige. A l'aide d'une branche dans le bec et de ses pattes, le Merle arrivera à balayer la neige (tant qu'elle ne dépasse pas 6-7 cm) pour y dénicher sa pitance. A une température de 0°C, le Merle peut tenir plus de deux jours et deux nuits sans se nourrir, tout en exerçant une activité normale. A l'approche de l'hiver, pensez bien alors à laisser vos feuilles mortes au sol ainsi que vos pommes pourries pour lui faire son garde-manger. Il pourra alors enchanter vos matinées et vos couchers de soleil.

Frédéric et Anne-Laure BUSNEL

Sources : *La Hulotte n°112, le guide des oiseaux de France, collection Belin*, [www :chant-oiseraux.fr](http://www.chant-oiseraux.fr).
Photo de la collection www.jardindesplantesdeparis.fr



INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire:

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager:

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable:

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir:

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Les nids de frelons asiatiques refont leur apparition sur le territoire.

Lorsque vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même.

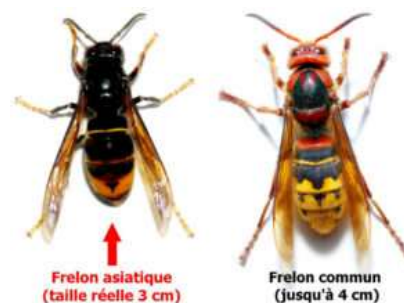
Faites votre déclaration sur la plateforme départementale : www.frelonasiatique61.fr ou contacter le 02 33 80 38 22 pour le faire détruire et recevoir une prise en charge.

Cette démarche garantit l'intervention d'une entreprise ayant signé la charte des bonnes pratiques de destruction et utilisant des produits et méthodes d'élimination respectueux de l'environnement. En passant par cette plateforme, le Département de l'Orne participe à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques. Et la commune prend à sa charge 30 % du coût total plafonné à 30 €.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Il est nécessaire de savoir le reconnaître pour ne pas le confondre avec d'autres espèces. Le frelon asiatique est facilement identifiable : plus foncé, il présente des marques orange sur la face et les derniers segments de l'abdomen. Sa tête est noire, sa face jaune orangé et ses

pattes jaunes à l'extrémité. Mesurant environ 2 à 3 cm, il est plus petit que le frelon européen, à la robe jaune rayée de noir.



Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que d'autres Hyménoptères mais, comme de nombreux insectes, si son nid est dérangé il y a risque de piqûres. Toutefois, le risque de se faire piquer est potentiellement plus élevé que d'autres hyménoptères car les nids de frelons asiatiques se situent le plus souvent près des zones habitées (arbres et haies du jardin, cabanons, remises...).

Aunay-les-Bois est sur Intra Muros

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra Muros, application mobile d'information pour **informer**, **alerter** et **faire participer** les administrés à la vie locale. On peut ainsi accéder aux actualités de la commune, aux événements du bassin de vie et

aux points d'intérêt touristiques, signaler un problème, connaître les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

Une question logement ? Pensez à l'ADIL

Les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement délivrent gratuitement et en toute neutralité des informations juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

L'ADIL peut être consultée notamment sur les sujets suivants : rapports locatifs, accession-construction, fiscalité, amélioration de l'habitat, relations de voisinage, copropriété...

L'ADIL est ouverte à tous publics : particuliers, collectivités, professionnels...



88 rue Saint Blaise-Alençon
Tél : 02 33 32 94 76
Email : adil61@wanadoo.fr
www.adil61.org

MEMO

Déchetterie

La carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2023-2024 est en cours de réalisation. Une information sera diffusée dès qu'elle sera disponible en mairie.

Nuisances sonores – Rappel

Les arrêtés préfectoraux régissent les horaires auxquels les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent avoir lieu. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Réglementation – Rappel

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Le respect de ces dispositions est l'affaire de tous :

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07

email : cathmarques@orange.fr



BONNES VACANCES A TOUS



FERMETURE DE LA MAIRIE du 1^{er} au 15 Septembre 2023 inclus

Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44